



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 4, numéro 009
Avril-Septembre 2021
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**POUR UNE PROPOSITION DE LA REVUE DE LITTÉRATURE THEORIQUE SUR
L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE**

AMURI N'SIMBO ASSUMANI

Chef de Travaux à l'Université de Likasi et Doctorant en Economie Internationale à l'Université de
Lubumbashi/Haut-Katanga, RD Congo

RESUME

Cet article a procédé à la proposition d'une revue de littérature, non exhaustive, sur l'intégration économique régionale, une stratégie de développement qui fait des émules presque à tous les pays de la planète, désormais, membres, au moins, dans un processus d'intégration économique régionale. Cette analyse insiste sur l'évolution de contenu du concept d'intégration régionale, à travers le temps, selon le contexte, tout en retenant que ledit concept peut recouvrir surtout des réalités fort différentes, devenant ainsi de facteurs qui induisent une multiplicité de formes d'intégration. Il s'agit respectivement de nombre des Etats concernés, de caractère plus ou moins ambitieux de l'intégration, de la vocation prioritairement commerciale ou au contraire politique du projet, du degré accepté d'institutionnalisation et de transferts de souveraineté... Actuellement, le monde étant sous l'emprise de la mondialisation, les conceptions actuelles et à venir de l'intégration régionale seront donc influencées par cet aspect dominant du commerce international, prônant de plus en plus d'ouverture que du protectionnisme, une façon de booster au maximum le commerce intra régionaux ou intra-blocs.

Mots-clés : *revue de littérature, intégration économique régionale, commerce international, communauté économique régionale.*

ABSTRACT

This paper makes the proposal of a literature review, less numerous, with regard to regional economic integration, a strategy of economic progress which is emulated everywhere in all the States of the world which, from now

on, are members, at least, in a process of regional economic integration. This reflection hammers on the epistemological trajectory of the concept of regional integration, over time, depending on the circumstances, while retaining that the said concept can mainly cover very different realities, thus becoming factors that induce a profusion of forms of integration. . It is essentially a question of the number of states concerned, of a more or less ambitious nature of integration, of the primarily commercial or on the contrary political vocation of the project, of the accepted degree of institutionalization and transfers of sovereignty... Currently, the world is under the influence of globalization, current and future conceptions of regional integration will therefore be influenced by this dominant aspect of international trade, advocating more and more openness than protectionism, a way of boost intra-regional or intra-bloc trade as much as possible.

Keywords : *literature review, regional economic integration, international trade, regional economic community.*

INTRODUCTION

Depuis 1950, de nombreux auteurs ont inlassablement travaillé afin de construire un édifice solide sur lequel est bâtie toute la stratégie d'intégration régionale ; devenue désormais à la une parmi celles empruntées par les différents continents sur la planète. Qu'il s'agisse de l'Europe (UE), de l'Amérique du nord (ALENA), de l'Afrique avec ses différentes CER¹ (SADC, CEEAC, COMESA,...), de l'Amérique du Sud (MERCOSUR) ou encore de l'Asie (ASEAN), de nos jours, les initiatives en matières de processus d'intégration régionale prennent de plus en plus de l'ampleur, avec certes, des agendas et de contenus, mieux des réalités fort différentes. Cet engouement atteste de l'intérêt ainsi que de l'espoir que suscite la stratégie d'intégration régionale.

Chercher à bien saisir le concept d'intégration régionale et anticiper son chemin qu'il pourrait emprunter et même lui trouver un contenu adapté aux préoccupations des nations selon les époques ainsi que les contextes nécessiterait d'interroger son passé, de connaître là où il est arrivé.

¹ CER : Communauté Economique Régionale.

C'est pourquoi l'objet poursuivi dans cette dissertation consiste à proposer une revue de littérature, non exhaustive, sur l'intégration régionale, en vue de répondre aux préoccupations suivantes : quels sont les questionnements de départ autour de l'intégration régionale ? Qui sont les ténors ayant influencé l'évolution du concept et de son contenu ? Quelles sont ses anciennes et nouvelles orientations ? Quelles sont les différentes approches, et si possible, les différents courants et leurs limites ?

Pour y arriver, nous allons adopter une approche analytique et historique pouvant nous permettre de passer au peigne fin les différents faits et approches d'une part, et interroger l'histoire économique mondiale sur le phénomène lié à l'intégration régionale.

I. INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

En parcourant la littérature sur la thématique de l'intégration économique régionale, depuis le début des années 50, on s'aperçoit qu'il est unanimement admis à Viner le mérite d'avoir été le pionnier à pouvoir analyser la théorie des unions douanières.² Au centre des questionnements de départ, « comment atteindre l'optimum économique mondial ? » et « l'union douanière » a été cet instrument qu'il fallait emprunter pour y parvenir. L'intégration est assimilée comme un pas vers le libre-échange.³ Telle a été la motivation qui a poussé cet auteur à consacrer ses travaux afin de produire toute une théorie quant à ce.

Pour comprendre les orientations ayant présidées à la recherche de l'optimum économique mondial, il serait important de dire un mot sur les deux conceptions traditionnelles de l'intégration économique, particulièrement, la vision classique ou libérale de l'intégration tout en rappelant son ancrage chez les économistes classiques reconnus comme les tenants de l'analyse libérale.

² VINER J., *Customs unions issue*, Carnegie endowment for international peace, New York, 1950.

³ SLIM A., « Comment penser la désintégration économique régionale ? », dans *Revue Belge de Géographie*, 2020.

I. 1. Conception libérale de l'intégration

La vision classique ou libérale de l'intégration économique doit être replacée dans son contexte intellectuel et scientifique de la période dans laquelle elle est apparue, pour nous faciliter une bonne compréhension du phénomène de l'intégration dans sa globalité.⁴

En effet, tout commence avec la vision aussi bien de la « Nation » que celle du « Monde » des premiers auteurs classiques. Ces derniers sont fascinés par les autres sciences comme la chimie et la physique et se forment un esprit critique et de rigueur à l'instar de ces sciences fondamentales en vue de bâtir la science économique comme leur copie. A la base de leurs analyses, il crée le concept d'homo economicus : un être uniquement doué de raison, mais totalement dépourvu de mémoire et d'imagination, il dégage, par voie purement déductive, les tendances générales de l'activité économique, et construit un édifice harmonieux formé par l'ensemble de ces lois immuables, indépendantes du temps et de l'espace.

Dans l'analyse des classiques, la « Nation » (ou tout simplement une communauté des personnes animées par le sentiment commun et partagées par un même passé) ne représente aucun intérêt économique. Elle est essentiellement considérée comme un organisme politique, et assimilée à un lieu de viscosité, limitant la mobilité des marchandises et/ou des facteurs ou comme l'expression de fonctions des préférences spécifiques. Elle se situe, par contre, dans un contexte de « marché mondial », constitué d'individus faisant constamment des échanges entre eux, obéissant aux mêmes lois, au nombre desquels : la division internationale du travail, les avantages comparatifs ainsi que le rééquilibrage de la balance des paiements. Tels sont les fondements de l'analyse classique et plaidant en faveur du « libre-échange mondial ».

⁴ AVON D., « Intégration monétaire : préalable ou résultat de l'intégration économique ? Le cas des pays membre de la CEMAC », Thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, Université Lumière Lyon 2, 1999.

Adam Smith (1720-1790) a été la première personne à faire les premières analyses des fondements théoriques de l'économie classique sur les échanges internationaux. Ses idées fondamentales ont été popularisées dans son ouvrage intitulé : « Recherches sur la nature et les causes de la richesse (1776) ».

Dans sa plaidoirie, se référant sur ces lois ainsi que sur le libre-échange, Adam Smith montre que chaque Nation doit suivre sa vocation naturelle, en appliquant la totalité de ses facteurs de production (K et L) à ses seules « activités naturelles », par opposition aux activités dites « artificielles ». Et, c'est par l'échange et le marché que chaque Nation se procurera, auprès des autres Nations, des produits qu'elle ne fabrique pas. Adam Smith véhicule une idée qui fait transparaître sa pensée du libre-échange mondial, à travers l'expression : « une vaste République marchande ». Smith transpose donc, sur le plan international, l'analyse menée dans le cadre d'une entreprise, sous l'effet de la concurrence internationale en faveur de la répartition harmonieuse des tâches.

S'inspirant de la thèse de Smith, malgré ses imperfections, ses successeurs, Ricardo et Stuart Mill vont récupérer le cadre d'analyse laissé par Smith et qu'ils vont corriger, car, ne rendant pas compte de la réalité. C'est ainsi qu'ils finiront par le faire évoluer à travers la loi des coûts comparatifs, tout en gardant l'objectif de l'analyse initiée par Smith : l'instauration du libre-échange intégral, par la disparition des frontières entre les peuples et les nations. Ce qui justifie que l'analyse classique est restée cosmopolite, microéconomique statique et finalement libérale.

C'est donc dans ce contexte de l'emprise des théories classiques qu'est née l'analyse néoclassique de l'intégration économique. Comme signalé précédemment, les premières analyses les plus élaborées remontent au début des années 50 et ont beaucoup influencées la construction européenne.

Dans le contexte décrit ci-haut, on retient⁵ que l'intégration économique est une situation où les entraves au libre-échange mondial sont supprimées, pour assurer la liberté des échanges et les mouvements des

⁵ AVON D., *Loc. cit.*

facteurs de production (travail et capital). L'intégration apparaît comme une situation caractérisée par l'absence de discrimination. L'intégration libérale concerne essentiellement les mécanismes de marché et s'attache plus à l'échange qu'à la production. La politique d'intégration, lorsqu'elle existe, doit consister à éliminer les obstacles aux échanges entre les divers pays ou marchés engagés dans le processus d'intégration, favorisant ainsi, une meilleure répartition des activités avec une utilisation des ressources, en travail et en capital, de telle façon qu'à l'optimum économique, toutes les pertes de force de travail, se trouvent spontanément éliminées.

Donc, dans cette logique, l'auteur veut nous montrer que chaque facteur de production, étant ainsi appelé dans ce contexte, à se diriger vers le lieu où il est censé obtenir les meilleures conditions de rendement maximum. L'une des conditions de réalisation de l'intégration par le marché est que les économies à intégrer soient complémentaires. Cette complémentarité se renforce, au fur et à mesure, que le processus d'intégration avance. Parce que, avec la division internationale du travail, chaque pays va se spécialiser dans la production où le facteur de production est le plus abondant, l'intégration des économies concurrentes, ne restent bénéfique, que si elles sont potentiellement complémentaires, c'est-à-dire, susceptibles dès leur mise en contact, de s'engager dans la voie de la spécialisation.

L'auteur note que l'intégration libérale est par conséquent statique et correspond à une situation d'équilibre. Elle se définit par opposition à la désintégration, qui est provoquée lorsque les forces extérieures se combinent, pour provoquer des perturbations de l'état d'équilibre initial. Ainsi, dans ce sens, par exemple, l'intégration n'est rien d'autre qu'une tentative de remédier à la désintégration de la période d'après 1914.

Nous retenons, en somme, que l'intégration, selon la conception économique libérale « est assimilée à la libéralisation du commerce et des paiements ». Dans cette optique, on estime que plusieurs économies sont intégrées, lorsque par suite du libre jeu des lois des marchés, les prix des facteurs de production des biens et des services tendent à s'égaliser, que chaque économie nationale, sous l'action du libre-échange, s'est spécialisée, conformément à la loi de la division internationale du travail et à celle des

coûts relatifs. C'est le marché qui est l'indicateur essentiel et qui détermine, les variations des prix résultant d'une modification de la structure tarifaire, le sens et l'orientation des échanges, et permet d'apprécier les gains et les pertes sur le bien-être.

L'hypothèse sous-jacente, rappelle l'auteur, est une structure de concurrence pure et parfaite, et toutes les forces en compétition s'annulent. Ici, il y a adaptation constante des structures économiques au marché et non l'inverse. Pour atteindre cet idéal que constitue la libération des échanges, l'intégration économique libérale choisit comme cadre d'analyse celui de l'union douanière⁶ qui, pour ses auteurs, constitue un pas vers le libre-échange mondial.

De nombreux auteurs ont réalisés leurs travaux sur les unions douanières. Au-delà de Viner, nous retenons également J. E. Meade, F. Gehrels et R. G. Lipsey.

Dans leurs travaux sur la théorie des unions douanières, pour Viner et ses successeurs, l'union douanière ne saurait être condamnée, car elle entraîne des effets bénéfiques que l'on peut résumer par⁷ : une meilleure division du travail ; un accroissement de la dimension du marché ; une intensification de la concurrence ; une plus grande liberté dans le mouvement des capitaux et des travailleurs ; un pouvoir de négociation plus grand des pays membres de l'union avec le RDM et enfin ; une amélioration des conditions de la recherche.

Parmi les premières critiques, on note celle de J. L. Reiffers qui, tout en observant que la première esquisse des unions douanières soit restée conforme à l'orthodoxie libérale, il insiste sur le fait que la constitution de

⁶ L'union douanière se définit comme un accord par lequel deux ou plusieurs pays s'entendent, pour non seulement supprimer les discriminations dans la circulation des marchandises à l'intérieur des pays membres, mais aussi établir un tarif douanier extérieur commun à l'égard des pays tiers, apparaît comme le cadre idéal d'analyse, pour les auteurs de la conception libérale de l'intégration économique. Aussi, la plupart des travaux des auteurs libéraux sur l'union douanière, tentent de donner les conditions par lesquelles elle pourrait être efficace, c'est-à-dire permettre d'atteindre l'optimum économique mondial.

⁷ VINER J., *Op. cit.*

l'union douanière ne conduit pas toujours au bien-être mondial dans la mesure où l'union douanière crée une discrimination vis-à-vis des pays extérieurs, sacrifiant ainsi son objectif qui est celui d'atteinte de l'optimum économique mondial à partir de la suppression des entraves aux échanges.

Tout en raisonnant dans le cadre d'une situation de concurrence pure et parfaite, Viner avance les hypothèses suivantes : la structure de la consommation est donnée et elle est constante, c'est-à-dire, elle est indépendante des prix relatifs ; la production est réalisée à coût d'opportunité ; il existe une mobilité parfaite des produits et des facteurs de production entre les pays ; l'espace-temps n'intervient pas.

A la suite de ses hypothèses, la question fondamentale que soulève Viner. J consiste à savoir « quel est l'impact de l'union douanière sur l'allocation spatiale des ressources ? ».

Selon Viner, l'union douanière va engendrer deux effets : un effet de création de commerce d'une part et un effet de détournement de commerce, d'autre part. Il estime par la suite que l'union douanière a plus de chance de réussir, sous deux conditions : Que les pays engagés dans le processus d'union produisent des biens concurrents, ce qui aura pour résultat d'éliminer les productions dont les coûts sont élevés ; que l'effet de création l'emporte sur celui de détournement qui selon lui, est toujours négatif et conduit dans une situation de sous-optimalité de l'ensemble de l'économie. Viner insiste, enfin, que l'union douanière ne peut être bénéfique que si l'effet positif de création du commerce parvient à contrebalancer l'effet négatif du détournement de commerce.

Une bonne union douanière, constitue pour Viner, un pas en avant vers le libre-échange mondial et contribue à accroître les revenus et le bien-être des populations des pays concernés.

Par ailleurs, le travail de Viner a été critiqué et enrichi par d'autres auteurs. S'il a le mérite d'avoir soulevé le débat sur les unions douanières, les critiques formulées contre son analyse sont les suivantes : son cadre théorique demeure très restrictif, donc, statique ; ses conclusions sont pessimistes ; son étude a été basée sur un seul bien susceptible d'être

produit par un ou deux pays ; Viner ignore l'effet de consommation alors qu'il est interdépendant avec celui de production ; son analyse reste centré exclusivement sur les aspects purement commerciaux.

A la suite de l'analyse de Viner, Meade considère plusieurs pays et produits, tout en soulevant trois limites dans l'analyse de vinérienne⁸ : l'incidence de l'union douanière sur le bien-être ; l'inélasticité de la demande d'importation ; l'élimination du détournement des exportations.

Gehrels, pour sa part analyse la théorie des unions douanière en considérant trois pays et montre que malgré les effets de détournement de commerce, l'union douanière peut accroître le bien-être malgré l'effet de détournement.⁹ Par contre, Lipsey cherche à montrer que la formation de l'union douanière se traduit par des effets ci-après : un effet de production et un effet de consommation.¹⁰

Au *finish*, par rapport à l'analyse théorique des unions douanières des auteurs anglo-saxons, Avon note depuis 1950 que celle-ci est restée essentiellement commerciale, c'est-à-dire marchande. C'est dans ce contexte que ces auteurs ont analysé les conséquences de l'intégration économique, notamment, l'intégration européenne, en termes de "trade creation" et de "trade diversion", en cherchant dans quelles conditions, l'effet de création l'emportait sur l'effet de détournement. On note, par rapport à ces différentes analyses théoriques qu'elles sont basées sur un même corps d'hypothèses, se complétant, au lieu de s'opposer et présentant plusieurs traits communs, dont le fait d'intervenir la théorie quantitative de la monnaie, le fait de tenir compte de mouvement des prix, et enfin, elles conçoivent toutes un rétablissement automatique de la balance des paiements.

⁸ MEADE J., *The theory of customs unions*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1955.

⁹ GEHRELS F., « Customs unions from a single country view point », dans *Studies Review of Economics*, 1956.

¹⁰ LIPSEY R. G., « The theory of customs unions : a general survey », dans *The Economic Journal*, n°279, 1960.

Etant donné que les vertus du marché qui ont présidées en faveur de la conception libérale n'ont pas réussi à résoudre la préoccupation majeure, d'autres conceptions ont vu le jour, parmi lesquelles, la conception volontariste.

I. 2. Conception volontariste de l'intégration économique

Parmi les figures de proue de cette conception d'intégration économique, nous retenons principalement les auteurs français tels que François Perroux, Maurice Bye, André Marchal, J. Weiller et le suédois Gunnar Myrdal.

La conception volontariste ou dirigiste de l'intégration est entendue comme étant un processus dynamique nécessitant une volonté politique délibérée et des efforts conscients pour engager les transformations structurelles nécessaires.

L'intégration dirigiste est fondamentalement une intégration structurale (elle s'attache aux structures des économies), interventionniste (elle requiert l'intervention active, raisonnée de principaux agents économiques et politique), volontariste (elle exige des efforts conscients de la volonté, notamment politique, pour imposer les modifications de structures nécessaires, qu'implique la création d'un espace économique).

Pour les défenseurs de cette conception, l'intégration suppose une protection de certaines industries, une planification, une coalition ainsi que des mécanismes de péréquation. Le libre jeu des lois du marché, par exemple, essentiellement avantageux pour les libéraux, pour permettre aux facteurs de production (K et L) de se déplacer et s'implanter là où les conditions favorables réduisent l'écart, entre les pays pauvres et riches, est largement critiqué par les auteurs de la conception volontariste. Ils reprochent celui-ci comme étant susceptible d'accentuer et même perpétuer les disparités de développement entre les pays membres de l'union.

Selon le libéralisme économique, l'intervention de l'Etat est exclue, car elle introduit des distorsions, et ne permet pas la réalisation des mécanismes du marché. Le marché est considéré ici, comme le mécanisme autorégulateur. L'institution d'un marché concurrentiel ne saurait permettre,

selon Myrdal, l'esprit de solidarité considéré comme fondement du processus de l'intégration. L'intervention des pouvoirs publics s'avère utile pour favoriser une meilleure répartition des ressources entre les différentes de la population.

Pour sa part, Myrdal considère la conception volontariste de l'intégration comme étant : « un processus dirigé vers un but, c'est-à-dire, du point de vue de l'idéal à atteindre. L'intégration, à son niveau le plus élevé se présente comme la mise en place d'une organisation sociale, fondée sur une technique politique efficace, grâce à laquelle, des individus peuvent organiser de plein gré, leur vie en commun, par le développement d'une politique appropriée à la réalisation à cet idéal ».

De ce qui précède, l'intégration est donc un phénomène complexe, dans la mesure où elle intègre la totalité sociale. Selon cet auteur, en tant qu'idéale à atteindre, elle ne saurait être donc statique. Elle est en perpétuel mouvement. Par conséquent, le seul espace véritablement intégré est l'« espace national », encore que cette affirmation ne soit pas toujours vérifiée, pour ce qui concerne les « pays en développement », qui sont encore de pseudo-Nations, donc des « Etats fragiles ». Enfin, contrairement à la conception de l'analyse volontariste de Myrdal qui intègre l'hétérogénéité des structures économiques nationales, donc des disparités de développement résultant, notamment des différences idéologiques, des politiques économiques entraînant des blocages de processus d'intégration, la conception libérale accentue l'hétérogénéité en perpétuant les asymétries.

Philippe Hugon¹¹ note pour sa part que ces intégrations volontaristes ont fait faillite et se traduisent, à ce jour, par la désintégration régionale¹². Comme cause majeure de cette faillite, c'est une conception fermée du régionalisme et qui n'est pas en phase avec la mondialisation. Il insiste par ailleurs que cette conception d'intégration n'a jamais été mise œuvre en Asie de l'Est. Seules les économies planifiées ont tentées cette expérience (cas du Viêt-Nam).

¹¹ HUGON P., *Art. cit.*

¹² HUGON P., « Les économies en développement au regard de la théorie de régionalisation », dans *Revue Tiers Monde*, Vol JXIII, no 169, 2002, pp. 9-25.

I. 3. Conception organisationnelle de l'intégration

Cette conception d'intégration est soutenue par P. Hugon qui se présente comme le premier auteur à y avoir consacré des analyses. L'auteur part du constat d'échec aussi bien des conceptions libérale, volontariste et bien d'autres, et cherche à montrer que la référence au marché, nécessite l'existence des produits et des acteurs. Parler de produit, renvoie à la structure productive. Avant d'utiliser les mécanismes de marché, il faut que ceux-ci existent, ce qui n'est toujours pas le cas. Donc, la volonté politique ne suffit pas à elle seule, à mettre en place ces structures.

Tenant compte des limites de la conception volontariste, la conception organisationnelle apparaît ainsi comme un processus qui suppose un pilotage permanent entre les acteurs et se traduit par les effets d'apprentissage. D'où, la nécessité des règles permettant la coordination des activités.

Cette conception se construit, ainsi, selon Hugon, par les jeux de coalition, de coopération, de concurrence, rendant parfois les objectifs contradictoires compatibles. Un certain rapprochement entre les conceptions volontariste et organisationnelle est perçu, car cette dernière suppose une certaine concertation permanente et coordination des politiques nationales.

Pour rendre opérationnelle la conception organisationnelle, P Hugon considère trois exemples pratiques de ladite conception :

Le premier cas est celui des entreprises qui tissent un réseau de liens économiques, financiers, par-dessus les frontières et le plus souvent en dehors des coordinations par le marché. L'intégration par « les grandes entreprises », permet de réduire les coûts de transaction. Elle résulte ici, non de la concurrence sur le marché, mais de la domination des entreprises commerciales et industrielles. Dans ce cas de figure, l'intervention de l'Etat n'a aucune influence sur ces structures, dont l'influence et le pouvoir, qu'elles disposent vont au-delà de la puissance étatique.

Il y a lieu de noter que les structures organisationnelles ainsi que les formes d'intégration y relatives ont pour effet d'internaliser les disparités nationales à leur tour par la nécessité de constituer un marché interne à la

firme, pour pallier ces imperfections d'une part, et profiter des disparités ou à contourner les politiques gouvernementales, d'autres part.

Le deuxième cas est celui des réseaux migratoires et les transferts frontaliers. Cette forme d'intégration on la retrouve en Afrique où les populations rurales migrent vers les milieux où sont implantées les industries afin de chercher un emploi salarié.

Le troisième cas, enfin, est celui de la coopération thématique ou fonctionnelle qui est constitué par des clubs dont le but est de mettre en place des « projets sectoriels régionaux », avec la participation aussi bien des agents publics que privés sur un domaine précis de relations internationales.

Désiré A., dans ses critiques sur les autres conceptions d'intégration note que les différentes conceptions d'intégration ne rendent pas compte de la dimension monétaire de processus d'intégration et considèrent de façon implicite que la monnaie n'intervient qu'en dernier ressort alors que celle-ci fait partie intégrante de la vie sociale et économique.

I. 4. Approche intégrationniste de l'analyse monétaire

Le fondement de l'intégration monétaire trouve leurs explications dans la « théorie des zones monétaires optimales ». En effet, les travaux pionniers sur les zones monétaires optimales remontent au début des années 60 et sont l'œuvre de Mundell et de Mackinnon. Ces deux auteurs soulèvent une question fondamentale suivante : « A partir de quels critères peut-on considérer que les espaces monétaires nationaux ont intérêt à se rassembler et à ne former qu'une seule zone monétaire marquée par l'existence, soit d'une monnaie unique, soit d'une structure de parités fixes ? » Ce problème se posait tant au niveau des Etats fédérés qu'au niveau des Nations indépendantes.

De ces études initiales sont sorties deux critères permettant de définir la zone monétaire optimale : la mobilité des facteurs de production et le coefficient d'ouverture. Jusqu'au début des années 70, ces critères sont restés dominants et selon la littérature, c'est à cette époque que certains auteurs ont tenté de compléter les analyses de Mundell et de Mackinnon.

Soulignons ici que c'est avec l'avènement de la monnaie unique européenne qu'il y a eu un regain d'intérêt sur les analyses de la théorie de zones monétaires optimales, autour du Traité de Maastricht. C'est ainsi que ce débat va apporter une approche complémentaire, faisant référence à l'harmonisation des indicateurs macro-économiques, comme condition à une parfaite intégration monétaire. Le souci ayant présidé à cette harmonisation étant celui de montrer que la monnaie unique ne saurait être appliquée aux économies disposant des écarts d'indicateurs économiques (taux d'inflation, taux d'intérêt, déficit public ou budgétaire, dette publique) trop grands, tout en notant certains avantages comme : la suppression des risques de change, la réduction de coûts des transactions, une meilleure intégration des marchés financiers.

En somme, certains auteurs notent que le débat sur les zones monétaires optimales, est loin d'être clos à la suite des mutations permanentes en Europe, en Asie et même en Afrique, qui justifieront toujours des aménagements en fonction des nouvelles contraintes.

I. 5. Approche combinée des processus d'intégration économique régionale

L'approche combinée de l'intégration régionale est une réponse majeure aux différentes limites des approches précédentes, principalement celles de Viner et de Balassa¹³. Catherine Figuière et Laetitia Guilhot sont les principales auteures ayant initié des analyses qui ont eu comme mérite de définir la manière de saisir les réalités politique et économique de processus d'intégration économique. Ces différentes limites, ci-haut évoquées, sont observées non seulement dans la comparaison de différents processus, mais également, dans la façon de saisir la réalité politique, une dimension que l'économie internationale ne peut saisir.

L'avantage fondamental de cette approche est donc celui de révéler l'importance de la diversité des réalités économiques et institutionnelles

¹³ AMURI N'SIMBO., « Transformation économique des pays membres de la SADC : Analyse des déterminants d'insertion aux Chaines de valeur régionales manufacturières du cuivre et du cobalt », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n° 007, Juillet-Décembre 2020.

régionales et permettre ensuite de choisir une démarche capable de rendre compte de celle-ci.

Figuière et Guilhot montrent que la voie de complémentarité entre l'Economie Politique Internationale (EPI) et l'Economie Internationale semble susceptible de rendre intelligible la complexité de ces processus régionaux. Rappelons ici que l'économie internationale possède des multiples outils statistiques (part du commerce intra régional, indice d'intensité, taux de croissance, modèle de gravité, part de la valeur ajoutée manufacturière...) pour qualifier de façon empirique la réalité économique régionale.

Cependant, l'économie internationale ne permet pas de rendre compte du processus d'intégration régionale dans sa globalité. En clair, elle ne permet surtout pas d'intégrer les rapports de puissance à l'analyse dudit processus. Or, dans un monde où les relations entre pays au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) sont hiérarchisées et asymétriques, les constructions institutionnelles reflètent ces rapports de force, notamment à travers leur configuration ou leur approfondissement.

En intégrant dans leurs problématiques les relations de pouvoir, ces deux auteurs ainsi que Vanel, d'une part, l'Economie politique internationale permet de compléter la boîte à outils de l'économie internationale, par une analyse de la réalité institutionnelle des processus régionaux. D'autre part, bien que cette démarche se focalise sur le fait international, elle peut être appliquée à l'échelle régionale, partant de l'hypothèse que le fait régional peut être considéré comme étant un cas particulier des relations internationales, dès lors que les relations entre pays ne se situent pas dans un cadre bilatéral et qu'une proximité géographique entre ces pays est révélée.

II. ECONOMIE : PREMIER PILIER DE LA REALITE REGIONALE

Si un processus régional se traduit par une réalité économique, c'est-à-dire, si les flux économiques (biens, services, investissements directs, facteurs de production, monnaie) entre les pays d'une zone se caractérisent par une « concentration », soit une intensification plus que proportionnelle à

celle engendrée par les flux entre ces pays et le RDM, alors on considérera qu'il existe un processus de « régionalisation » au sein de cette zone.

Pour Siroën, la régionalisation signifie que « les relations économiques sont plus intenses entre les pays qui appartiennent à une même grande zone géographique (...) qu'avec le reste du monde¹⁴ » alors que pour Krugman, « c'est une zone à l'intérieur de laquelle, en l'absence de barrières aux échanges et d'accords de préférence, les échanges seraient plus intenses qu'avec le reste du monde ». ¹⁵ Il part donc de l'hypothèse que si les coûts de transport sont prohibitifs, les pays appartenant à une même zone géographique ou au même continent, commercent entre eux et ce, même en l'absence d'accords régionaux.

Le renouveau des travaux empiriques s'appuyant sur les modèles de gravité vont aussi dans ces sens. Ces études considèrent avant tout que la régionalisation est le produit d'un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité : l'importance des coûts de transport, la similitude des goûts, des modes de consommation, les liens culturels, historiques et linguistiques, la similarité des systèmes politiques, des structures économiques, des niveaux de vie et des politiques commerciales... C'est dans cette perspective que la régionalisation est dite « naturelle » ou est qualifiée d'« intégration naturelle ».

La réorganisation régionale des unités de production ou des firmes est aussi un élément à prendre en compte pour expliquer cette concentration des relations économiques au sein d'une région. Pour reprendre les propos de Nicolas¹⁶, « la régionalisation correspond (...) à l'émergence de structures d'interdépendance plus poussées entre diverses économies d'une même région et résulte ce faisant de stratégies conçues à l'échelle régionale par les firmes ».

¹⁴ SIROEN J.M., *L'ouverture commerciale est-elle mesurable ?*, XIe Colloque biennuel du GDR du CNRS, Economie et Finance internationales, juin 2000.

¹⁵ KRUGMAN P., *Regionalism versus Multilateralism : Analytical Notes*, in MELO J. et PARRAGANGA A. (eds), *New dimensions in regional integration*, Cambridge University Press, New York, 1993.

¹⁶ NICOLAS F., « Mondialisation et Intégration régionale, des dynamiques complémentaires. Comprendre l'économie », dans *Cahiers français*, n° 318, 2008.

III. COORDINATION INSTITUTIONNELLE : DEUXIEME PILIER DE LA REALITE REGIONALE

Le terme « régionalisme » sera mobilisé ici pour qualifier le pilier institutionnel de l'intégration régionale. Il ne constitue pas un phénomène récent, puisque les Etats se sont toujours efforcés de réduire, voire d'éliminer sur une base mutuelle les obstacles qui entravaient leurs échanges. C'est dans ce cadre qu'un accord de zone de libre-échange existe au sein de la SADC en vue de relancer le commerce intra-zone. C'est dans la même optique que le protocole de commerce de 1996 de cette sous-région a été lancé vers 2000 au sein de ladite sous-région.

Ces derniers siècles, quatre vagues de régionalisme ont été signalées dans l'étude de Laetitia : la première soulignée par Fritz Machulp montre que les empires coloniaux se sont constitués à partir d'accords commerciaux ; la seconde, protectionniste, pendant l'entre-deux guerres, caractérisée par les préférences régionales de l'époque qui ont eu pour conséquences de fragmenter le monde en blocs fermés, ancrés sur les empires coloniaux en favorisant le détournement de commerce et de réduire les relations multilatérales ; la troisième, incompatible à la mondialisation, elle a été suivie de nombreux accords régionaux signés à la suite de l'Union douanière européenne de 1957 et la quatrième vague libre-échangiste, qualifiée de renouveau se développe depuis une vingtaine d'année. L'augmentation du nombre d'accords ainsi que l'accroissement des champs d'application constitue la caractéristique majeure de cette dernière vague.

A partir de ces différentes vagues, une définition assez générale du régionalisme peut être esquissée. Il peut ainsi être considéré comme « une construction politique menée par les Etats en vue de coordonner leurs relations¹⁷ ». Cette coordination peut se définir comme « les procédures qui rendent compatibles les plans d'unités économiques élémentaires ou qui obligent celles-ci à modifier ces plans au cours du temps ». En fait, se

¹⁷ MANWOOD J., *International Political Economy and Globalizaation*, World Scientific, Singapore, 1999.

référant à la notion de bien public régional (BPR¹⁸), c'est dans cette logique que les pays membres de la SADC avaient décidée de la coordination de leurs politiques industrielles depuis la décennie 90. A ce jour, ils sont appelés à créer un régime régional dans ledit secteur de l'économie de leur sous-région afin d'impulser leur transformation économique.

Outre le fait que cette définition prend en compte les différentes formes de régionalisme qui ont lieu au cours de l'histoire, elle a également la particularité de ne pas mettre l'accent sur les raisons ou sur les objectifs de cette coopération. Les déterminants et les desseins d'un accord institutionnel sont variés et dépendent du contexte historique et économique. La non prise en compte de ces motivations dans la définition du régionalisme et, donc, dans l'élaboration de la typologie, permet ainsi « d'attraper » tous les processus régionaux et de s'intéresser seulement à l'intensité de la coordination entre Etats-Nations.

Par construction, on retient donc qu'en croisant les réalités institutionnelle et économique précédemment définies, tous les cas sont envisageables. Le terme de régionalisation est désormais strictement réservé pour qualifier un processus régional qui se caractérise seulement par une concentration des flux économiques.

Par contre, le terme régionalisme est quant à lui, uniquement, mobilisé pour qualifier des processus de construction politique, soit des règles communes sont instaurées par des Etats voisins qui n'entretiennent pas les relations économiques plus intenses entre eux qu'avec le reste du monde.

Pour Figuière et Guilhot, « un espace régional sera dit économiquement intégré si, et seulement si, il enregistre une concentration des flux entre les nations qui le constituent et si une coordination institutionnelle formelle instaurant des règles communes est mise en place de façon durable ».¹⁹ Coussy note enfin que : « l'intégration régionale peut donc

¹⁸ BPR : Bien Public régional.

¹⁹ FIGUIERE C. et GUILHOT L., « Propositions pour une approche combinée » des processus d'intégration économique régionale, éd. Economie et Institutions, Paris, 2014, pp. 20-21.

être vue comme le résultat de facteurs économiques et de facteurs politiques ».

En restant attaché à la typologie de Fugière et Guilhot, il convient de distinguer trois principaux types de coordination qui donnent lieu à 3 types d'intégration économique régionale : la coordination stricto sensu qui vise à l'instauration et à l'application de règles communes portant sur les relations entre les nations et sur tous les domaines d'activités (biens, services, monnaie, IDE,...) aboutit à l'intégration économique régionale aux frontières ; la coordination « forte », visant à l'harmonisation des pratiques au sein de chacune des nations partenaires, encadrés par une loi ou peut être informelle, si bien que chaque pays décide d'intégrer à son rythme et ses convenances les standards dans son économie.

Cette coordination forte qui crée des espaces économiques multidimensionnels, commerciaux, productifs et financiers débouche sur une intégration économique régionale en profondeur ; la coordination supranationale, visant à doter une institution régionale de pouvoirs supranationaux permet l'harmonisation des pratiques accompagnée par le transfert de de souveraineté d'au moins une des prérogatives étatiques. Cette coordination aboutit à l'intégration économique régionale supranationale.

IV. COMPLEMENTARITE ENTRE L'ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE ET L'ECONOMIE INTERNATIONALE

Comme nous l'avons annoncé dans les lignes précédentes, le recours à l'approche combinée a un but précis, à savoir de suppléer aux limites de l'économie internationale qui ne peut en aucune façon être à mesure d'expliquer le rapport de puissance entre Etats dans un processus d'intégration économique.

En effet, L'EPI est une démarche développée dans les années 70, par des chercheurs en Sciences politiques et comprend plusieurs courants. Deux d'entre eux forment ce qu'on appelle le mainstream : l'approche (néo)-réaliste et l'approche (néo)-libérale. Leurs analyses se focalisent sur l'absence ou la présence d'un ordre mondial (anarchie versus coopération interétatique). Même s'ils s'accordent sur son objectif : « la résolution d'un

problème d'action collective », ils s'opposent sur les raisons de cet ordre, c'est-à-dire les raisons d'une coopération interétatique.

D'une part, l'approche (néo)-réaliste se fonde sur la théorie de la stabilité hégémonique (TSH).²⁰ Le réalisme est un paradigme dominant des relations internationales depuis la seconde guerre mondiale qui met en évidence l'importance de la répartition du pouvoir dans les relations internationales. La coopération entre pays, situation d'ordre dans les relations internationales, est considérée comme un moyen pour les Etats afin de satisfaire leurs intérêts nationaux (puissance). Elle serait possible si, « l'hégémon international » décide d'initier et de prendre en charge sa production.

Les réalistes émettent l'hypothèse que l'anarchie, c'est-à-dire, l'absence d'autorité centrale au-dessus des Etats-Nations est la principale force formant les motivations et les actions des Etats. Elle conduit à des situations de conflits. En situation d'anarchie, les Etats sont préoccupés par leur puissance et sont prédisposés aux conflits et à la compétition, même s'ils ont des intérêts en commun. Cette maximisation de la puissance passe par l'accumulation de capacités (capabilités), à savoir l'ensemble des moyens permettant aux Etats d'exercer une influence sur les autres.

A cet effet, l'asymétrie entre les pays est considérée comme le seul facteur permettant de rompre avec l'anarchie, et donc de créer un ordre. Seul l'Etat le plus puissant, l'hégémon, peut instaurer les structures d'un ordre, c'est-à-dire, prendre en charge la production de la coopération et assurer son maintien. On se retrouve alors dans une situation d'équilibre des puissances. Ils partent ainsi de l'hypothèse qu'il existe un pays dont la puissance, reposant sur des critères matériels (militaire, économique, démographique...), surpasse celle des autres pays.

L'hégémon dispose donc, selon les réalistes, de la puissance nécessaire pour supporter les coûts de la coopération, déterminer le contenu des règles de la coopération et empêcher les autres Etats de se comporter en « passager clandestin ».

²⁰ TSH : la Théorie de la Stabilité Hégémonique.

L'hégémon impose par sa domination une coopération entre les pays ou, plus précisément, un « régime international ». Cette hypothèse reprend pour partie les propos de Kindleberger²¹ (1973) qui affirmait qu'il faut et il suffit d'un seul stabilisateur ou régulateur central pour initier une coopération ou prendre en charge la production d'un Bien Public International, tel que la coordination des politiques économiques, le libre-échange, la stabilité financière,...etc.

Parmi les critiques formulées contre les réalistes, on note : le cas de conflit où à terme l'accumulation des gains supérieurs pourrait produire un ennemi qui pourra remettre en cause la puissance dominante de l'hégémon ; et le déclin de l'hégémon en ce sens que la puissance dominante n'arrive plus à garantir le maintien de la coopération.

Par contre, les néo-réalistes analysent les situations précises dans lesquelles une solution spontanée et stable émerge face à un problème d'action collective, en tenant compte de la distribution de la puissance. Ils partent de l'idée que deux barrières existent à la coopération : la fraude et les gains relatifs. Face à ces deux problèmes, chaque Etat cherche à s'assurer que les autres respectent leurs engagements et que les accords conclus procurent des gains équitables, permettant ainsi le respect de l'équilibre des pouvoirs avant l'instauration de la coopération.

Cette situation n'est possible que dans deux cas : une situation hégémonique (1 grand et p petits) et une coalition de puissances, c'est dans cette seconde configuration qu'ils relâchent l'hypothèse d'unicité du statut de l'hégémon. Dans la première configuration, la coopération est initiée par l'hégémon. Ce dernier sélectionne les pays membres, fixe les règles du jeu et détermine la répartition des gains. Il peut s'opposer à la coalition d'Etats non hégémoniques, si celle-ci est susceptible de diminuer ses gains.

Une version remaniée de la TSH à partir des travaux de Snidal (la théorie du k-groupe) permet d'expliquer pourquoi la présence d'un pays

²¹ KINDLEBERGER C. P., *European Integration and International Corporation*, Vol. 9, Routledge, Londres, 1993.

hégémonique n'est pas toujours une condition nécessaire à l'émergence d'une coopération internationale.

La seconde configuration s'inscrit dans ce cadre. Snidal montre ainsi qu'une coalition de grandes puissances (k-groupe) peut coopérer en vue de stabiliser l'économie mondiale, lorsque la puissance hégémonique décline. Dans ce cas, les gains relatifs sont au centre de la coopération. Les Etats peuvent s'abstenir de participer à un régime s'ils pensent que d'autres Etats réaliseront des gains plus importants. Les Etats, comme dans la sensibilité réaliste, sont très sensibles à l'érosion de leurs capacités relatives.

D'autre part, les approches libérales s'intéressent à la question de l'organisation de l'ordre mondial. Comme le souligne Moravcsik, l'analyse libérale de la coopération internationale est perçue comme une négociation à deux niveaux ou à double tranchant (double-edged diplomacy) : au niveau national, chaque Etat doit négocier avec les différents groupes d'intérêts pour faire émerger une préférence nationale et au niveau international, les Etats doivent trouver un compromis avec les autres Etats.

L'approche libérale qualifiée d'institutionnalisme libéral mène une analyse étatiste des relations internationales. Selon cette école de pensée, la coopération peut émerger spontanément sans puissance hégémonique, si les intérêts des Etats convergent suffisamment pour créer et maintenir les institutions nécessaires. Il faut pour cela que les « coûts de transaction » soient inférieurs « aux bénéfices » procurés par la coopération. A l'instar du réalisme, suite à de nombreuses critiques, cette approche s'est renouvelée dans les années 80. L'institutionnalisme néolibéral cherche alors à démontrer comment la coopération basée sur une distribution des pouvoirs non hégémoniques, se met en place.

En effet, l'institutionnalisme néolibéral, réfute la compréhension réaliste du monde. Elle considère que les institutions internationales peuvent empêcher l'anarchie et favoriser la coopération entre les Etats, en résolvant les problèmes d'action collective (réduction des coûts de transaction et de l'asymétrie de l'information). Elle permet ainsi de résoudre le dilemme du

prisonnier : les Etats sont moins tentés d'adopter un comportement opportuniste.

Elle affirme également que les Etats ne sont pas seulement concernés par le pouvoir et la sécurité, ils se préoccupent surtout de leur « richesse » et de leur « bien-être matériel ». Les Etats ne perçoivent pas ainsi les autres Etats comme des ennemis mais comme des partenaires nécessaires pour accéder à leur confort et leur bien-être. Les fonctions-objectifs des Etats visent ainsi à maximiser leurs gains absolus. Leur objectif n'est pas alors d'engendrer plus de gains que les autres pays mais de mettre en place une initiative satisfaisant l'intérêt de tous les pays.

La création de cette coopération peut se faire sans la présence d'un hégémon. L'hégémonie est une condition suffisante pour assurer l'existence d'une coopération interétatique mais elle n'est pas nécessaire à sa création et à son maintien. En effet, à la différence des réalistes, les libéraux envisagent la possibilité de la mise en place d'une coopération par une coalition d'Etats.

Que ce soit l'hégémon ou un groupe de pays qui impulsent une coopération, l'objectif recherché n'est pas seulement de satisfaire leur intérêt propre mais aussi de veiller à l'intérêt à moyen et long terme de l'ensemble des pays. C'est dans cette optique-là que les hypothèses des libéraux rejoignent celles de Kindleberger. Le leader mondial prend en charge la production des biens collectifs internationaux, même si les bénéfices engendrés par cette production sont inférieurs à ces coûts et qu'ils sont inférieurs à ceux perçus par les autres pays.

C'est dans cette perspective que Kindleberger préfère employer le concept de « leadership » plutôt que « d'hégémon ». Cette dénomination concernant la puissance dominante sera également gardée ici et affectée à la pensée libérale. Elle permet ainsi de distinguer les motivations de la puissance dominante lors de la mise en place de la coopération dans ces deux courants, même si cette distinction sur ces deux termes n'est pas réalisée par les tenants de ces deux courants.

Les libéraux se différencient également des réalistes sur les sources de pouvoir du leader. Ces dernières ne se limitent pas seulement à sa domination militaire et économique. L'EPI, dans cette sensibilité, interprète le leader comme un pays capable autant par son pouvoir politique et économique que par sa capacité de ralliement, d'assurer la formation, l'effectivité et le maintien d'un ordre international. Le leadership ne se résume donc pas seulement à sa capacité de coercition : « la faculté pour un individu ou un groupe de contraindre, par n'importe quel moyen, un autre individu ou un groupe, à faire ou ne pas faire une action » (Vanel, 2003) mais aussi à la légitimation de son statut : la capacité de ralliement du leader sans utilisation de la force et la justification de son existence.

Par contre les institutionnalistes néolibéraux s'appuient sur les hypothèses formulées par les libéraux : la coopération entre Etats est perçue comme moyen de satisfaire leurs besoins collectifs (richesse et bien-être matériel) ; elle peut être initiée par un leader ou un groupe de pays, qui recherche non seulement leur intérêt mais aussi ceux de la communauté ; enfin, la puissance du leader repose sur des critères matérielles mais aussi sur sa capacité de séduction et de ralliement (*soft power*).

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous retenons tout simplement que l'intégration économique régionale ne cesse d'évoluer et surtout d'intégrer différentes réalités au fil du temps, en fonction du contexte et de besoins du moment des Etats membres.

De 1950, l'année où les premières analyses ont été réalisées par Jacob Viner jusqu'à ce jour, de nombreuses réalités fort différentes n'ont cessées d'enrichir ou de donner un contenu au concept d'intégration économique régionale, en tant que stratégie de regroupement des Etats qui s'appuie sur la coopération interétatique, principalement, sur le plan politique et économique afin de résoudre leurs problèmes dans divers domaines.

Actuellement, le monde étant sous l'emprise de la mondialisation, les différentes conceptions de l'intégration régionale seront donc influencées par cet aspect dominant du commerce international prônant de plus en plus d'ouverture que du protectionnisme, une façon de booster au maximum le commerce intra régionaux ou intra-blocs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMURI N'SIMBO, « Transformation économique des pays membres de la SADC : Analyse des déterminants d'insertion aux Chaines de valeur régionales manufacturières du cuivre et du cobalt », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n° 007, Juillet-Décembre 2020.
- AVON D., « Intégration monétaire : préalable ou résultat de l'intégration économique ? Le cas des pays membre de la CEMAC », Thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, Université Lumière Lyon 2, 1999.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L., « *Propositions pour une approche combinée des processus d'intégration économique régionale*, éd. Economie et Institutions, Paris, 2014.
- GEHRELS F., « Customs unions from a single country view point », dans *Studies Reviw of Economics*, 1956.
- HUGON P., « Les économies en développement au regard de la théorie de régionalisation », dans *Revue Tiers Monde*, Vol JXIII, no 169, 2002.
- KINDLEBERGER C. P., *European Integration and International Corporation*, Vol. 9, Routledge, Londres, 1993.
- LIPSEY R. G., « The theory of customs unions : a general survey », dans *The Economic Journal*, n°279, 1960.
- MANWOOD J., *International Political Economy and Globalizaation*, World Scientific, Singapore, 1999.
- MEADE J., *The theory of customs unions*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1955.

-
- MELO J. et PARRAGANGA A., *New dimensions in regional integration*, Cambridge University Press, New York, 1993.
- NICOLAS F., « Mondialisation et Intégration régionale, des dynamiques complémentaires. Comprendre l'économie », dans *Cahiers français*, n°318, 2008.
- SIROEN J.M., *L'ouverture commerciale est-elle mesurable ?*, XIe Colloque biannuel du GDR du CNRS, Economie et Finance internationales, juin 2000.
- SLIM A., « Comment penser la désintégration économique régionale ? », dans *Revue Belge de Géographie*, 2020.
- VINER J., *Customs unions issue*, Carnegie endowment for international peace, New York, 1950.